



LISTE INTERBANCAIRE CODES MOTIFS DE REJET/RETOUR ET AUTRES EXCEPTIONS

**Virements SEPA
Prélèvements SEPA, TIP, Téléversements,
LCR, BOR, Chèques**

Pour les restitutions clientèles

Brochure destinée à la clientèle

MAI 2016

Version 6.1



ⓘ AVIS AUX LECTEURS ⓘ

Cette brochure annule et remplace la brochure « Liste interbancaire des codes motifs de rejet/retour » version 5.0 d'août 2014

Elle fournit la liste interbancaire des codes motifs de rejet et/ou retour utilisés dans les relevés de compte aux normes CFONB et dans les restitutions clientèles aux formats ISO 20022 publiées par ailleurs par le CFONB. Elle précise aussi la correspondance entre les codes CFONB et les codes ISO utilisés dans les messages au format ISO 20022.

Dans le cadre du projet SEPA, sont intégrés à cette brochure les évolutions apportées aux codes motifs interbancaires définis par le CFONB/GUF pour les versions applicables au 25 novembre 2015 des "schemes" de l'EPC (virement SEPA **V8.1**, prélèvement SEPA Core **V8.1** et prélèvement SEPA interentreprises **V6.1**, et les guides de mise en œuvre correspondants).

En application du règlement (UE) n° 260/212, cette brochure prend en compte les différentes règles interbancaires relatives aux dates d'arrêt des échanges des opérations nationales de prélèvements et virements et des opérations connexes qui ont disparu le 2 août 2014.



Remarques importantes

Il est apparu nécessaire d'intégrer les codifications des rejets et des retours liées aux transactions SEPA et de présenter de manière consolidée les différents motifs de rejets des autres moyens de paiements dont les descriptions figuraient dans de multiples documents distincts.

Les rejets sont présentés par famille de services de paiements.

Cette brochure comprend :

- ✚ Les motifs de rejets relatifs :
 - aux virements SEPA : une colonne « virement SEPA » permet d'identifier les codes CFONB utilisés ou non dans le cadre de ce moyen de paiement,
 - à la famille des prélèvements : des colonnes « prélèvement SEPA » et « prélèvement SEPA interentreprises » permettent d'identifier les codes CFONB utilisés ou non dans le cadre de ces moyens de paiement, ainsi que pour les TIP et Téléversement,
 - aux effets de commerce et aux chèques
- ✚ Une synthèse des codes utilisés pour l'ensemble des services de paiement disponibles sur les territoires de la République française et de la Principauté de Monaco, des Collectivités du Pacifique (à l'exception du prélèvement SEPA interentreprises pour les Collectivités).
- ✚ Un tableau de correspondance entre les motifs ISO et CFONB. Il convient de signaler que certains codes CFONB ne sont pas utilisables dans le cadre des transactions SEPA.

Les codes motifs de rejets applicables aux cartes bancaires ne sont pas traités dans cette brochure.



SOMMAIRE

1. VIREMENTS SEPA	5
1.1. CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX VIREMENTS SEPA	5
1.2. CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX RECALLS DE VIREMENTS SEPA ET AUX REPONSES AUX RECALLS	8
2. PRELEVEMENTS NATIONAUX SEPA, TITRES INTERBANCAIRES DE PAIEMENT (TIP) ET TELEREGLEMENTS.	10
2.1. CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX PRELEVEMENTS SEPA, PRELEVEMENTS SEPA INTERENTREPRISES, TITRES INTERBANCAIRES DE PAIEMENT (TIP) ET TELEREGLEMENTS	10
3. EFFETS DE COMMERCE - LETTRE DE CHANGE RELEVE / BILLET A ORDRE RELEVE	17
3.1. CODES MOTIFS SPECIFIQUES AU REJET D'UNE LETTRE DE CHANGE RELEVE (LCR) OU D'UN BILLET A ORDRE RELEVE (BOR) PAR LA BANQUE DU REMETTANT A SON CLIENT	17
3.2. CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX LCR/BOR	18
4. CODES MOTIFS DE REJET RELATIFS AUX CHEQUES	20
5. RECAPITULATIF DES CODES CFONB	22
6. TABLEAUX DE CORRESPONDANCE ENTRE LES CODES MOTIFS ISO ET CFONB	25
6.1. TABLEAU DE CORRESPONDANCE POUR LES OPERATIONS SEPA	25
6.2. TABLEAU DE CORRESPONDANCE POUR LES OPERATIONS NATIONALES	33



1. Virements SEPA

Les termes anglais correspondant aux moyens de paiements SEPA sont définis dans les brochures relatives aux virements SEPA., disponibles sur le site du CFONB (<http://www.cfonb.org>)

1.1. Codes motifs CFONB relatifs aux virements SEPA

CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « virements SEPA »	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX VIREMENTS SEPA
12	COORD. BANC. INEXPLOIT.	Les coordonnées bancaires du destinataire IBAN/BIC ou code établissement/code guichet/numéro de compte ne sont pas reconnues par la banque domiciliaire. S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
14	CPTE SOLDE CLOTURE VIRE	Le client a soldé son compte ou bien le compte a été clôturé, transféré dans un autre guichet de la banque ou du groupe bancaire. S'applique au retour (Return)
34	OPPOSITION SUR COMPTE	Le compte du bénéficiaire est frappé d'opposition ou bloqué. La date d'opposition doit précéder la date de règlement interbancaire de l'opération. S'applique au retour (Return)



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « virements SEPA »	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX VIREMENTS SEPA
35	TITULAIRE DECEDE	Titulaire du compte décédé (bénéficiaire) S'applique au retour (Return)
52	CODE OPERATION INCORRECT	Le code opération indiqué est incorrect S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return) Le format de fichier est invalide (s'applique uniquement au retour (Return)).
54	ADRESSE INVALIDE	L'adresse indiquée ne correspond pas à celle du titulaire du compte. S'applique au retour (Return)
57	FORMAT INVALIDE	Format de fichier invalide. S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return)
58	SUR ORDRE DU CLIENT	S'applique au retour (Return)
59	RAISON NON COMMUNIQUEE	La banque destinataire n'a pas communiqué de raison spécifique. S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
60	CODE BANQUE INCORRECT	Le code BIC de la banque destinataire est inexploitable. S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return)
61	HEURE LIMITE DEPASSEE	Fichier reçu après le cut-off time (heure limite) S'applique au rejet (Reject).



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « virements SEPA »	REGLES D'UTILISATION RELATIVES AUX VIREMENTS SEPA
62	MOTIF REGLEMENTAIRE	Le rejet/retour est dû à une contrainte réglementaire (ex : une donnée réglementaire est absente) ② S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return)
64	DOUBLON	Opération dupliquée. S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return)
88	BANQUE HORS ECHANGES	① La banque qui assurait les échanges ou la banque domiciliataire ne participe plus aux échanges. ② La banque du donneur d'ordre ou la banque du bénéficiaire n'est pas enregistrée sous le BIC mentionné auprès du système d'échange utilisé pour la transaction. S'applique au rejet (reject).
99	OPERATION NON ADMISE	Pour des raisons réglementaires, ce compte n'admet pas les virements SEPA S'applique au retour (Return)

Codes motifs CFONB relatifs aux Recalls de virements SEPA et aux réponses aux Recalls

Le Recall de virement SEPA est une opération par laquelle une banque demande (éventuellement sur ordre motivé – et accepté - de son client) à une autre banque de lui restituer des fonds correspondant à un virement SEPA émis par erreur. La banque qui reçoit la demande de restitution se doit de répondre (positivement ou négativement) à cette demande.

Le Recall de virement SEPA est utilisé uniquement pour régulariser des émissions :

- de virement SEPA émis en double,
- de virements SEPA erronés suite à un problème technique,
- frauduleuses de virement SEPA.

CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « RECALL de virements SEPA »	❶ Recall	❷ Réponse à un Recall	REGLES D'UTILISATION RELATIVES ❶ aux Recall ❷ aux réponses à un Recall
14	CPTE SOLDE CLOTURE VIRE		X	❷ S'applique à la réponse négative à un Recall
20	PROVISION INSUFFISANTE		X	Absence totale ou partielle de provision, le rejet étant fait pour la <u>totalité du montant</u> . ❷ S'applique à la réponse négative à un Recall
31	PAS D'AUTORISATION	X	X	❶ Le Recall peut être utilisé dans le cas d'une émission frauduleuse de virement SEPA. ❷ S'applique à la réponse négative à un Recall

CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « RECALL de virements SEPA »	❶ Recall	❷ Réponse à un Recall	REGLES D'UTILISATION RELATIVES ❶ aux Recall ❷ aux réponses à un Recall
57	FORMAT INVALIDE	X		Virement SEPA non conforme dû à un problème technique ❶ S'applique au Recall.
58	SUR ORDRE DU CLIENT		X	❷ S'applique à la réponse négative à un Recall
62	MOTIF REGLEMENTAIRE		X	❷ S'applique à la réponse négative à un Recall
64	DOUBLON	X		Le virement SEPA est émis en double. ❶ S'applique au Recall
65	RETOUR SUITE DEMANDE		X	Retour en réponse positive à un Recall ❷ S'applique à la réponse positive à un Recall
71	RECU A TORT / DEJA REGLE		X	L'opération d'origine n'a pas été reçue ou a déjà été retournée ❷ S'applique à la réponse négative à un Recall

2. Prélèvements SEPA, Titres Interbancaires de Paiement (TIP) et Télèrèglements.

Les termes anglais correspondant aux moyens de paiements SEPA sont définis dans les brochures relatives aux prélèvements SEPA, disponibles sur le site du CFONB (<http://www.cfonb.org>)

2.1. Codes motifs CFONB relatifs prélèvements SEPA, prélèvements SEPA interentreprises, Titres Interbancaires de Paiement (TIP) et Télèrèglements

CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Produits de niche ¹ et famille des prélèvements SEPA »	③ TIP/Télèrèglement	④ Prélèvement SEPA	⑤ Prélèvement SEPA Interentreprises	REGLES D'UTILISATION RELATIVES
					③ TIP/Télèrèglements ④ aux prélèvements SEPA ⑤ aux prélèvements SEPA interentreprises
12	COORD. BANC. INEXPLOIT.	X	X	X	③ Les coordonnées bancaires du débiteur IBAN/BIC ou code établissement/code guichet/numéro de compte ne sont pas reconnues par la banque domiciliataire. ④ ⑤ <u>Prélèvements SEPA</u> : les coordonnées du débiteur BIC/IBAN ne sont pas reconnues par la banque domiciliataire ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).

¹ Le règlement UE n° 260/2012 du 14 mars 2012 dit règlement end date (art 16.3) prévoit la disparition des moyens de paiement dits de niche au plus tard le 1^{er} février 2016. Constituent des produits de niche les opérations de virements ou de prélèvements dont la part de marché cumulée représente moins de 10% du nombre total respectif d'opérations de virements ou de prélèvements enregistrées dans l'Etat membre concerné.



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	③ TIP/Télégramme	④ Prélèvement SEPA	⑤ Prélèvement SEPA Interentreprises	REGLES D'UTILISATION RELATIVES
					③ TIP/Télégrammes ④ aux prélèvements SEPA ⑤ aux prélèvements SEPA interentreprises
14	CPTÉ SOLDECLOTURE VIRE	X	X	X	③ Le débiteur a soldé son compte ou bien le compte a été clôturé, transféré dans un autre guichet de la banque ou du groupe bancaire. ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
16	DESTINATAIRE NON RECONNU	X			③ Le nom du destinataire n'est pas précisé ou ne correspond pas aux coordonnées bancaires.
18	EMETTEUR NON RECONNU	X	X	X	③ Le Numéro National d'Émetteur (NNE) est absent ou ne correspond pas : - à l'adhésion au Télégramme, - au TIP, signé par le débiteur. ④ ⑤ <u>Prélèvements SEPA</u> : l'Identifiant Créancier SEPA (ICS) est absent ou incohérent (structure de l'ICS par exemple) ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
20	PROVISION INSUFFISANTE	X	X	X	Absence totale ou partielle de provision, le rejet étant fait pour la <u>totalité du montant</u> . ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
31	PAS D'AUTORISATION	X	X	X	③ <u>Télégramme</u> : la banque n'a pas reçu l'adhésion au Télégramme, alors qu'un premier débit s'est présenté, ou bien le client a effectué une révocation de l'adhésion au Télégramme (opposition définitive). ③ <u>Titre interbancaire de Paiement</u> : suite à une demande de photocopie de TIP, le Centre Bancaire a



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	③ TIP/Télèglement	④ Prélèvement SEPA	⑤ Prélèvement SEPA Interentreprises	REGLES D'UTILISATION RELATIVES
					③ TIP/Télègements ④ aux prélèvements SEPA ⑤ aux prélèvements SEPA interentreprises
	« Produits de niche ¹ et famille des prélèvements SEPA »				<p>répondu qu'il n'en trouvait pas trace.</p> <p>④ Le débiteur conteste la transaction pour absence de consentement (mandat inexistant, révoqué ou caduc). S'applique au refus du débiteur avant règlement (Refusal), au rejet (Reject), au retour (Return) et au remboursement (Refund) d'une opération non autorisée.</p> <p>⑤ Le débiteur conteste la transaction pour absence de consentement (mandat inexistant, révoqué ou caduc). S'applique au refus du débiteur avant règlement (Refusal), au rejet (Reject) et au retour (Return). Le prélèvement SEPA interentreprises exclut tout droit à remboursement des transactions autorisées par le débiteur. Par conséquent, il n'existe pas de procédure automatisée de demande de remboursement. Il n'y a donc pas de message de « Refund » pour un prélèvement SEPA interentreprises.</p>
32	DECISION JUDICIAIRE	X			③ Le débiteur a fait l'objet d'une décision de justice au titre d'une procédure collective.
34	OPPOSITION SUR COMPTE	X	X	X	<p>③ Le compte du débiteur est frappé d'opposition ou bloqué suite à une saisie attribution, une saisie conservatoire ou un avis à tiers détenteur. La date d'opposition doit précéder la date d'échéance ou de règlement interbancaire de l'opération.</p> <p>④ ⑤ <u>Prélèvements SEPA</u> : Opposition sur compte/compte bloqué/prélèvement SEPA interdit sur ce compte</p> <p>④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).</p>



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Produits de niche ¹ et famille des prélèvements SEPA »	③ TIP/Télèglement	④ Prélèvement SEPA	⑤ Prélèvement SEPA Interentreprises	REGLES D'UTILISATION RELATIVES
					③ TIP/Télègements ④ aux prélèvements SEPA ⑤ aux prélèvements SEPA interentreprises
35	TITULAIRE DECEDE	X	X		③④ La date du décès doit précéder la date d'échéance ou de règlement interbancaire de l'opération. ⑤ Ce code pourra être utilisé provisoirement pour les prélèvements SEPA interentreprises afin de répondre à cette situation non prévue dans le schéma de l'EPC. ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
52	CODE OPERATION INCORRECT		X	X	Le code opération indiqué est incorrect La séquence de présentation est incorrecte (par exemple : émission récurrent avant un first). Le format du fichier est invalide. ④ ⑤ S'applique au rejet (Reject)
57	FORMAT INVALIDE		X	X	Format de fichier invalide. ④ ⑤ S'applique au rejet (Reject).
58	SUR ORDRE DU CLIENT		X	X	Sur ordre du client/refus du débiteur ④ ⑤ S'applique au refus du débiteur avant règlement (Refusal), au rejet (Reject), au retour (Return) et au reversement (Reversal).



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	③ TIP/Télèglement	④ Prélèvement SEPA	⑤ Prélèvement SEPA Interentreprises	REGLES D'UTILISATION RELATIVES
					③ TIP/Télègements ④ aux prélèvements SEPA ⑤ aux prélèvements SEPA interentreprises
59	RAISON NON COMMUNIQUEE		X	X	La banque destinataire n'a pas communiqué de raison spécifique. ④ ⑤ S'applique au rejet (Reject), au retour (Return) et au reversement (Reversal)
60	CODE BANQUE INCORRECT		X	X	Le code de la banque destinataire est incorrect ou inexploitable (ou identifiant bancaire incorrect - BIC) ④ ⑤ S'applique au rejet (Reject)
62	MOTIF REGLEMENTAIRE		X	X	Le rejet/retour est dû à une contrainte réglementaire (ex : une donnée réglementaire est absente) ④ ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
63	SERVICE SPECIFIQUE		X	X	Service spécifique fourni par la banque du débiteur. ④ ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
64	DOUBLON		X	X	Opération dupliquée. ④ ⑤ S'applique au rejet (Reject), au retour (Return) et au reversement (Reversal)
66	DONNEE MANDAT INCORRECTE		X	X	④ ⑤ Une ou plusieurs données du mandat sont absentes ou erronées. S'applique au rejet (Reject).



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	③ TIP/Télèglement	④ Prélèvement SEPA	⑤ Prélèvement SEPA Interentreprises	REGLES D'UTILISATION RELATIVES
					③ TIP/Télèglements ④ aux prélèvements SEPA ⑤ aux prélèvements SEPA interentreprises
75	DEMANDE DE PROROGATION	X			③ Bien que la date d'échéance de l'opération soit bien celle qui a été convenue, le débiteur demande un délai supplémentaire pour payer. Ne concerne que les cas où une échéance a été convenue entre le débiteur et le créancier.
76	RECLAMATION TARDIVE	X			③ Couvre les rejets effectués par la banque du débiteur à la demande de la banque du créancier.
80	CONTESTATION DEBITEUR	X	X		Contestation par le débiteur d'une transaction autorisée dans les 8 semaines qui suivent le débit : ③ <u>TIP</u> : contestation impliquant ou non une demande de photocopie de TIP. La demande n'est pas satisfaite dans les délais par le Centre Bancaire. S'applique au rejet. ③ <u>Télèglement</u> : le débiteur a été débité d'un montant qu'il n'a pas validé. S'applique au rejet. ④ S'applique au remboursement (Refund). ⑤ La banque du débiteur n'est pas autorisée à émettre ce code motif car le débiteur n'est pas en droit de demander à sa banque le remboursement d'un prélèvement SEPA interentreprises autorisé une fois que le montant est débité de son compte.



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	③ TIP/Télégramme	④ Prélèvement SEPA	⑤ Prélèvement SEPA Interentreprises	REGLES D'UTILISATION RELATIVES
					③ TIP/Télégrammes ④ aux prélèvements SEPA ⑤ aux prélèvements SEPA interentreprises
88	BANQUE HORS ECHANGES	X	X	X	③ La banque qui assurait les échanges ou la banque domiciliataire ne participe plus aux échanges. ④ ⑤ La banque du créancier ou la banque du débiteur n'est pas enregistrée auprès du système d'échange utilisé pour la transaction. S'applique au rejet (Reject)
99	OPERATION NON ADMISE	X	X	X	③ Pour des raisons réglementaires, ce compte n'admet pas les TIP et Télégrammes. ④ Délais de présentation non admis (option prélèvement SEPA J-1). ④ ⑤ Ce compte n'admet pas les prélèvements SEPA en raison de sa nature. S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).

3. Effets de commerce - Lettre de Change Relevé / Billet à Ordre Relevé

3.1. Codes motifs spécifiques au rejet d'une Lettre de change relevé (LCR) ou d'un Billet à ordre relevé (BOR) par la banque du remettant à son client

L'utilisation de ces codes est facultative. Avant toute utilisation, le client et la banque s'assureront que les logiciels utilisés par le client les acceptent.

Code	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION
01	ENDOS ERRONE	Le nom du tireur est absent de la zone C2 de l'enregistrement 07.
02	ECHEANCE HORS LIMITE	La date d'échéance de l'effet est postérieure au délai de conservation fixé par la banque.
03	DATE INCOHERENTE	La date d'échéance n'appartient pas au calendrier grégorien (par exemple 30/02/99).
04	RECLAMATION PARTIELLE	Le remettant a demandé de présenter l'effet pour un montant inférieur à sa valeur d'origine ; la partie non présentée dans le système d'échanges lui est restituée avec ce motif.
05	RECLAMATION TOTALE	Le remettant a demandé de ne plus présenter l'effet.
06	NON RETOUR D'ACCEPTATION	L'effet papier n'est jamais revenu suite à la demande d'acceptation faite au tiré.



3.2. Codes motifs CFONB relatifs aux LCR/BOR

Code	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « LCR – BOR »	REGLES D'UTILISATION
11	ANNULATION BANCAIRE	Annulation d'une opération compensée à tort suite à un incident technique dans la banque.
12	COORD. BANC. INEXPLOIT.	Les coordonnées bancaires du destinataire (code établissement, code guichet ou numéro de compte) ne sont pas reconnues par la banque domiciliataire
13	CREANCE NON IDENTIFIABLE	Référence "tiré" absente ou incorrecte sur le document ou l'enregistrement remis par la banque domiciliataire à son client. Ce code fait l'objet d'un suivi statistique de la Banque de France et les enregistrements correspondants doivent comporter le n° SIREN
14	CPTE SOLDE CLOTURE VIRE	Le client a soldé son compte ou bien le compte a été clôturé, transféré dans un autre guichet de la banque ou du groupe bancaire.
16	DESTINATAIRE NON RECONNU	Le nom du destinataire n'est pas précisé ou ne correspond pas aux coordonnées bancaires.
18	EMETTEUR NON RECONNU	Émetteur non précisé ou non identifiable.
19	CREANCE CEDEE A AUTRE BQ	Le tiré a reçu une notification émanant d'une banque différente du banquier présentateur. Ce code fait l'objet d'un suivi statistique de la Banque de France et les enregistrements correspondants doivent comporter le n° SIREN.
20	PROVISION INSUFFISANTE	- Compte sans provision. - Paiement partiel à l'initiative de la banque domiciliataire faute de provision suffisante. Un effet payé partiellement ne peut pas faire l'objet d'un autre rejet, sauf accord entre les parties.
31	PAS D'ORDRE DE PAYER	Pas de réponse du client au relevé d'effets à payer. A n'utiliser qu'en l'absence d'instructions du tiré.
32	DECISION JUDICIAIRE	Le client tiré a fait l'objet d'une décision de justice au titre d'une procédure collective.
34	OPPOSITION SUR COMPTE	Le compte du tiré est frappé d'opposition ou bloqué suite à une saisie attribution, une saisie conservatoire ou un avis à tiers détenteur. La date d'opposition doit précéder la date d'échéance ou de règlement interbancaire de l'opération.



Code	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « LCR – BOR »	REGLES D'UTILISATION
35	TITULAIRE DECEDE	Le client tiré de l'effet est décédé (entrepreneur individuel). La date du décès doit précéder la date d'échéance ou de règlement interbancaire de l'opération.
39	NE PAIE QUE LCRA ou BOR	Le tiré a donné des instructions pour ne payer que les effets qu'il a préalablement acceptés ou des BOR qu'il a émis et la notification de la décision du client doit avoir été portée à la connaissance de la Banque de France préalablement. Les enregistrements correspondants doivent comporter le n° SIREN.
70	TIRAGE CONTESTE	Litiges (sauf cas couverts par les motifs 71, 73 et 74). Pas de facture ou facturation contestée, marchandise non conforme ou défectueuse, livraison non reçue, marchandise retournée au fournisseur, etc.
71	RECU A TORT / DEJA REGLE	Opération déjà réglée par le biais d'un autre moyen de paiement ou opération en double.
72	CODE ACCEPTATION ERRONE	Absence ou présence d'un code d'acceptation ne correspondant pas à la réalité. Les enregistrements correspondants doivent comporter le n° SIREN.
73	MONTANT CONTESTE	Avoir non pris en considération. Montant de l'effet différent de la facturation.
74	DATE ECHEANCE CONTESTEE	La date d'échéance ne correspond pas à celle qui a été convenue.
75	DEMANDE DE PROROGATION	Bien que la date d'échéance de l'opération soit bien celle qui a été convenue, le tiré demande un délai supplémentaire.
76	RECLAMATION TARDIVE	Le tireur a réclamé l'effet après présentation par sa banque. Le tiré utilise ce motif en accord avec le tireur.
88	BANQUE HORS ECHANGES	La banque qui assurait les échanges ou la banque domiciliataire ne participe plus aux échanges.
90	PAIEMENT PARTIEL DU TIRE	Paiement partiel résultant d'une contestation entre le tireur et le tiré ne devant pas masquer une insuffisance de provision. - Un effet payé partiellement ne peut faire l'objet d'un autre rejet, sauf accord entre les parties.
99	OPERATION NON ADMISE	Opération ne pouvant être payée sur certaines catégories de comptes (comptes sur livrets, comptes à terme, comptes non professionnels...).



4. Codes motifs de rejet relatifs aux chèques

Code	Libellé « Chèques »	Intitulés, commentaires et particularités Règles d'utilisation
OPPOSITION SUR CHEQUE		
10	Perte	Le tireur a déclaré la perte à sa banque.
11	Vol	Le tireur a déclaré le vol à sa banque.
12	Utilisation frauduleuse	Mandataire révoqué qui continue à utiliser les formules de chèques, conjoint sans procuration...
13	Décision judiciaire	Le porteur a fait l'objet d'une décision de justice au titre d'une procédure collective
CHEQUE PRESCRIT		
20	Chèque prescrit	Ce motif unique s'applique lorsque le chèque est présenté au-delà d'un an augmenté du délai de présentation à compter de la date de création du chèque
CHEQUE IRREGULIER		
30	Absence d'une mention obligatoire	Notamment "absence de signature".
31	Signature non conforme	Signature(s) non conforme(s) au(x) spécimen(s) déposé(s.). Il n'y a pas d'opposition.
32	Insuffisance signature	Manque une ou plusieurs signatures pour que le chèque soit valide.



Code	Libellé « Chèques »	Intitulés, commentaires et particularités Règles d'utilisation
33	Falsification Surcharge	Chèque qui, après avoir été régulièrement émis, est modifié frauduleusement par un tiers ou le bénéficiaire en ce qui concerne une ou plusieurs de ses mentions (montant, nom du bénéficiaire, signature). Il n'y a pas d'opposition.
34	Faux chèque	Fraude sur les informations pré marquées du chèque (chèque créé de toute pièce comportant des coordonnées exactes ou erronées.). Il n'y a pas d'opposition.
35	Absence ou irrégularité de l'endos	
COMPTE INDISPONIBLE		
40	Décision judiciaire	Le tireur a fait l'objet d'une décision de justice au titre d'une procédure collective. Commentaires : dans le cas où il est prouvé que la date d'émission est antérieure à l'ouverture de la procédure collective, le chèque, même présenté postérieurement, pourrait être en principe honoré.
41	Saisie attribution ou conservatoire	
42	Avis à tiers détenteur	
43	Décès du titulaire	
44	Dénonciation de convention de compte collectif	
45	Motif réglementaire	Le rejet est dû à une contrainte réglementaire, EMBARGOS / GELS DES AVOIRS / MESURES RESTRICTIVES



Code	Libellé « Chèques »	Intitulés, commentaires et particularités Règles d'utilisation
PROVISION INSUFFISANTE		
60	Chèque impayé pour le montant total	Si le chèque est impayé pour son montant total.
61	Paiement partiel	S'il y a un paiement partiel.
62	Compte clôturé	Le compte est clôturé.

5. Récapitulatif des codes CFONB

Ce tableau est une synthèse partielle des chapitres précédents. Il permet d'appréhender les motifs de rejet/retour applicables à chaque service de paiement mentionné.



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	Virement SEPA	Recall virement SEPA	Réponse au recall	Prélèvement national, TIP / Télévirement	Prélèvement SEPA	Prélèvement SEPA interentreprises	LCR/BOR
01	ENDOS ERRONE							X
02	ECHEANCE HORS LIMITE							X
03	DATE INCOHERENTE							X
04	RECLAMATION PARTIELLE							X
05	RECLAMATION TOTALE							X
06	NON RETOUR D'ACCEPTATION							X
11	ANNULATION BANCAIRE							X
12	COORD. BANC. INEXPLOIT.	X			X	X	X	X
13	CREANCE NON IDENTIFIABLE							X
14	CPTÉ SOLDE CLOTURE VIRE	X		X	X	X	X	X
16	DESTINATAIRE NON RECONNU				X			X
18	EMETTEUR NON RECONNU				X	X	X	X
19	CREANCE CEDEE A AUTRE BQ							X
20	PROVISION INSUFFISANTE			X	X	X	X	X
31	PAS D'AUTORISATION		X	X	X	X	X	X
32	DECISION JUDICIAIRE				X			X
34	OPPOSITION SUR COMPTE	X			X	X	X	X
35	TITULAIRE DECEDE	X			X	X		X
39	NE PAIE QUE LCR ou BOR							X
52	CODE OPERATION INCORRECT	X				X	X	
54	ADRESSE INVALIDE	X						
57	FORMAT INVALIDE	X	X			X	X	

CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	Virement SEPA	Recall virement SEPA	Réponse au recall	Prélèvement national, TIP / Télévirement	Prélèvement SEPA	Prélèvement SEPA interentreprises	LCR/BOR
58	SUR ORDRE DU CLIENT	X		X		X	X	
59	RAISON NON COMMUNIQUEE	X				X	X	
60	CODE BANQUE INCORRECT	X				X	X	
61	HEURE LIMITE DEPASSEE	X						
62	MOTIF REGLEMENTAIRE	X		X		X	X	
63	SERVICE SPECIFIQUE					X	X	
64	DOUBLON	X	X			X	X	
65	RETOUR SUITE DEMANDE			X				
66	DONNEE MANDAT INCORRECTE					X	X	
70	TIRAGE CONTESTE							X
71	RECU A TORT / DEJA REGLEE			X				X
72	CODE ACCEPTATION ERRONE							X
73	MONTANT CONTESTE							X
74	DATE ECHEANCE CONTESTEE							X
75	DEMANDE DE PROROGATION				X			X
76	RECLAMATION TARDIVE				X			X
80	CONTESTATION DEBITEUR				X	X		
88	BANQUE HORS ECHANGES				X	X	X	X
90	PAIEMENT PARTIEL DU TIRE							X
99	OPERATION NON ADMISE	X			X	X	X	X



6. Tableaux de correspondance entre les codes motifs ISO et CFONB

Le code motif de rejet des opérations nationales était restitué sur 2 caractères et correspondait au code rejet interbancaire selon la norme définie par le CFONB.

Dans le standard ISO 20022 les codes motifs de rejet/retour sont codifiés sur 4 caractères.

Afin de permettre une évolution sans rupture avec l'existant, une correspondance entre ces deux codifications a été élaborée dans les tableaux qui suivent.

6.1. Tableau de correspondance pour les opérations SEPA

Cette liste est indiquée à titre informatif, elle ne contient pas l'ensemble des codes ISO mais uniquement ceux utilisés dans le cadre des paiements SEPA.

La liste complète et actualisée des codes ISO 20022 possibles (ExternalReturnReason1Code) se trouve sur le site de l'ISO 20022 à l'adresse suivante : www.iso20022.org.



Code ISO	ISO Name SEPA Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement - Rappel (Recall)	Virement - Rép. Nég. à Recall (Negative Answer to a Recall)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement - Remboursement (Refund)	Prélèvement - Reversement (Reversal)	Prélèvement interentreprises Rejet (Reject)	Prélèvement interentreprises Retour (return)	Prélèvement interentreprises Reversement (Reversal)
MD03	N'est plus utilisé ; remplacé par FF01												
AC01	IncorrectAccountNumber Account Identifier incorrect Le format de l'IBAN et/ou du BIC est incorrect (RJ). L'IBAN n'existe pas sur les livres de la banque du débiteur Coord. Banc.inexploitable	12	X	X			X	X			X	X	
AC04	ClosedAccountNumber Account closed Compte soldé clôturé viré / Compte clôturé	14		X		X	X	X			X	X	
AC06	BlockedAccount Account blocked (SCT-SDD) / Account blocked for SDD by the debtor Le client a interdit tout prélèvement SEPA au débit de son compte. Le compte est bloqué à la suite d'une décision judiciaire (dépôt de bilan), d'une saisie arrêt ou d'un avis à tiers détenteur ou décisions d'embargo. Opposition sur compte / Compte bloqué - Prélèvement SEPA interdit par le débiteur sur ce compte	34		X			X	X			X	X	
AC13	InvalidDebtorAccountType Debtor account is a consumer account Le titulaire du compte est un consommateur	31									X	X	
AG01	TransactionForbidden SCT forbidden on this type of account (saving account) SDD forbidden on this account for regulatory reason Pour des raisons réglementaires, ce compte n'est pas éligible au prélèvement et ne peut pas être débité (comptes d'épargne, livret A, CIF, CEL, PEL, LDD, ...), Opération non admise	99		X			X	X			X	X	



Code ISO	ISO Name SEPA Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement - Rappel (Recall)	Virement - Rép. Nég. à Recall (Negative Answer to a Recall)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement - Remboursement (Refund)	Prélèvement - Reversement (Reversal)	Prélèvement interentreprises Rejet (Reject)	Prélèvement interentreprises Retour (return)	Prélèvement interentreprises Reversement (Reversal)
AG02	InvalidBankOperationCode <i>Reject (SCT-SDD) / Return (SDD) : Operation code /Transaction code/ sequence type incorrect / Invalid file format</i> <i>Return SCT : Invalid file format</i> Le créancier n'a pas respecté le bon séquençement pour la présentation de l'opération, par exemple : Récurrent sans first Récurrent avant un first First après un first First après un first retourné First ou récurrent après un one off... Code opération incorrect/séquence de présentation incorrecte/format de fichier invalide.	52	X	X			X	X			X	X	
AM04	InsufficientFunds <i>Insufficient funds</i> La provision sur le compte de paiement du débiteur n'est pas suffisante pour payer le montant total de la transaction. Provision insuffisante.	20				X	X	X			X	X	
AM05	Duplication <i>Duplicate payment (SCT) / Duplicate collection (SDD)</i> La même opération a déjà été traitée par la banque du débiteur Doublon	64	X	X			X	X		X	X	X	X
ARDT	→ Code non ISO, propriétaire SEPA <i>The transaction has already been returned</i> Opération d'origine déjà retournée	71				X							
BE04	MissingCreditorAddress <i>Account Address invalid</i> Adresse invalide	54		X									



Code ISO	ISO Name SEPA Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement - Rappel (Recall)	Virement - Rép. Nég. à Recall (Negative Answer to a Recall)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement - Remboursement (Refund)	Prélèvement - Reversement (Reversal)	Prélèvement interentreprises Rejet (Reject)	Prélèvement interentreprises Retour (return)	Prélèvement interentreprises Reversement (Reversal)
BE05	UnrecognisedInitiatingParty <i>Identifiant of the creditor incorrect</i> L'ICS ne figure pas dans la base des références nationales dont il prétend relever Emetteur non reconnu	18					X	X			X	X	
CNOR	Creditor bank is not registered Creditor bank is not registered under this BIC in the CSM Banque hors échanges	88	X				X				X		
CUST	CustomerDecision <i>Beneficiary's Refusal</i> Sur ordre du client	58				X							
DNOR	Debtor bank is not registered Debtor bank is not registered under this BIC in the CSM Banque hors échanges	88	X				X				X		
DUPL	DuplicatePayment <i>Duplicate sending</i> Doublon	64			X								
FF01	InvalidFileFormat <i>Operation/Transaction code incorrect, invalid file format</i> Le fichier n'est pas correct ou n'est pas correctement rempli. Il y a une erreur de syntaxe Concerne des erreurs techniques portant sur l'absence de données obligatoires, leur validité, leur cohérence, ou des caractères non admis Format invalide	57	X				X				X		
FF05	InvalidLocalInstrumentCode <i>Direct Debit type incorrect</i> Type de prélèvement incorrect	99					X	X					
FOCR	FollowingCancellationRequest <i>Positive answer to the recall</i> Retour en réponse positive à un Recall	65		X									



Code ISO	ISO Name SEPA Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement - Rappel (Recall)	Virement - Rép. Nég. à Recall (Negative Answer to a Recall)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement - Remboursement (Refund)	Prélèvement - Reversement (Reversal)	Prélèvement interentreprises Rejet (Reject)	Prélèvement interentreprises Retour (return)	Prélèvement interentreprises Reversement (Reversal)
FRAD	→ Code non ISO, propriétaire SEPA Fraudulent originated credit transfer Virement d'origine frauduleuse	31			X								
LEGL	Legal Decision Legal reason Motif réglementaire	62				X							
MD01	NoMandate (SDD) Unable to obtain mandate confirmation from the Debtor (SDD B2B) No valid mandate Le mandat n'existe pas, le débiteur n'a pas signé de mandat ou donné son consentement pour être débité par prélèvement SEPA. Remboursement pour transaction non autorisée (jusqu'à 13 mois après la date de règlement). Le mandat est annulé ou révoqué. Le mandat est caduc (selon la règle des 36 mois d'inactivité). Pas d'autorisation / Absence de mandat.	31					X	X	X		X	X	
MD02	MissingMandatoryInformationInMandat Mandate data missing or incorrect Les données du mandat de l'opération ne sont pas identiques à celles du mandat. Les amendements n'ont pas été communiqués. La date du mandat n'est pas correcte (ex : date postérieure à la date de règlement de l'opération) Les données du mandat reçues ne sont pas cohérentes avec les données reçues pour la même RUM. Les données amendées du mandat ne sont pas reprises dans l'opération suivante. Les données du mandat amendé sont identiques à celles communiquées initialement. Donnée mandat incorrecte	66					X				X		



Code ISO	ISO Name SEPA Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement - Rappel (Recall)	Virement - Rép. Nég. à Recall (Negative Answer to a Recall)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement - Remboursement (Refund)	Prélèvement - Reversement (Reversal)	Prélèvement interentreprises Rejet (Reject)	Prélèvement interentreprises Retour (return)	Prélèvement interentreprises Reversement (Reversal)
MD06	RefundRequestByEndCustomer <i>Disputed authorised transaction</i> Désaccord du débiteur quel que soit le motif. Droit à remboursement du débiteur exprimé dans les 8 semaines de la date de règlement. Contestation débiteur / Contestation d'une opération autorisée.	80							X				
MD07	EndCustomerDeceased <i>Beneficiary deceased (SCT) / Debtor deceased (SDD)</i> Titulaire décédé	35		X			X	X					
MS02	NotSpecifiedReasonCustomerGenerated <i>By order of the beneficiary (SCT) / Refusal by debtor (SDD - Reject/Return) / Reason not specified (SDD - Reversal)</i> Refus de payer du débiteur Demande du débiteur d'interdire tout prélèvement SEPA correspondant à un couple d'ICS/RUM donné (mise en place d'une opposition par le débiteur). Sur ordre du client / Refus du débiteur	58		X			X	X		X	X	X	X
MS03	NotSpecifiedReasonAgentGenerated <i>Reason not specified</i> Raison non communiquée	59	X	X			X	X		X	X	X	X
NOAS	NoAnswerFromCustomer <i>No response from beneficiary</i> Pas d'autorisation	31				X							
NOOR	NoOriginalTransactionReceived <i>Original credit transfer never received</i> Reçu à tort car opération d'origine non reçue	71				X							



Code ISO	ISO Name SEPA Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement - Rappel (Recall)	Virement - Rép. Nég. à Recall (Negative Answer to a Recall)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement - Remboursement (Refund)	Prélèvement - Reversement (Reversal)	Prélèvement interentreprises Rejet (Reject)	Prélèvement interentreprises Retour (return)	Prélèvement interentreprises Reversement (Reversal)
RC01	BankIdentifierIncorrect Bank identifier incorrect (i.e invalid BIC) Le BIC du débiteur n'est pas correct, soit pour une raison liée au format, soit il n'est pas valide (faux) Code banque incorrect / Identifiant bancaire incorrect.	60	X	X			X	X			X	X	
RR01	MissingDebtorAccountorIdentification <i>Regulatory Reason</i> Motif réglementaire. Absence du numéro de compte du débiteur ou de son identification	62	X	X			X	X			X	X	
RR02	MissingDebtorNameorAddress <i>Regulatory Reason</i> Motif réglementaire. Absence du nom et/ou de l'adresse du débiteur.	62	X	X			X	X			X	X	
RR03	MissingCreditorNameorAddress <i>Regulatory Reason</i> Motif réglementaire. Absence du nom du créancier. L'adresse est optionnelle.	62	X	X			X	X			X	X	
RR04	RegulatoryReason <i>Regulatory Reason</i> Motif réglementaire	62	X	X			X	X			X	X	
SL01	SpecificServiceOfferedByDebtorAgent <i>Due to specific service offered by the debtor agent</i> Service spécifique. Utilisé dans le domaine de la protection du débiteur, notamment pour des raisons légales liées au règlement EU 260/2012 (article 5).	63					X	X			X	X	
TECH	→ Code non ISO, propriétaire SEPA <i>Technical problems resulting in erroneous SCTs</i> SCT non conforme dû à un problème technique	57			X								



Code ISO	ISO Name <i>SEPA Reason</i> Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement - Rappel (Recall)	Virement - Rép. Nég. à Recall (Negative Answer to a Recall)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement - Remboursement (Refund)	Prélèvement - Reversement (Reversal)	Prélèvement interentreprises Rejet (Reject)	Prélèvement interentreprises Retour (return)	Prélèvement interentreprises Reversement (Reversal)
TM01	CutOffTime <i>File receive after Cut-off time</i> Heure limite dépassée	61	X										

6.2. Tableau de correspondance pour les opérations nationales

Certains codes CFONB, utilisés anciennement pour les virements et/ou prélèvements nationaux, ne peuvent plus être utilisés pour les opérations SEPA. Cependant, afin de permettre leur éventuelle restitution en format ISO 20022, une correspondance est prévue.

Code CFONB	Définition Libellé Standard CFONB	ISO Name	Code ISO
16	Destinataire non reconnu	UnknownEndCustomer	BE06
32	Décision judiciaire	BlockedAccount	AC06
75	Demande de prorogation	SpecificServiceOfferedByDebtorAgent	SL01
76	Réclamation tardive	NotSpecifiedReasonCustomerGenerated	MS02